STATE STREET GLOBAL ADVISORS

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. Les termes qui ne sont pas définis ici sont tels que définis dans le Prospectus.

State Street EMU ESG Screened Equity Fund (le « Fonds »), un

compartiment de State Street Global Advisors Luxembourg SICAV. Ce fonds est géré par State Street Global Advisors Europe Limited.

Catégorie d'actions : P Shares (ISIN LU0379090680)

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement L'objectif du Fonds consiste à offrir un rendement supérieur à la performance des marchés d'actions de la zone euro.
Politique d'investissement La politique d'investissement du Fonds consiste à réaliser une performance supérieure à celle du MSCI EMU Index (ou tout autre indice déterminé de temps à autre par les Administrateurs pour répliquer dans une large mesure le même marché que l'Indice) sur le moyen à long terme.
La politique d'investissement consistera également à sélectionner les titres sur la base de l'évaluation de leur respect des critères ESG (c'est-à-dire les normes internationales relatives à la protection de l'environnement, aux droits de l'homme, au travail, à la lutte contre la corruption et aux armes controversées).
Le Gestionnaire d'investissement, pour le compte du Fonds, investira activement en recourant à la Stratégie quantitative en actions telle que décrite plus en détail à la section « Stratégies d'investissement » du Prospectus, et utilise également un filtre ESG négatif et basé sur des normes avant la construction du portefeuille du Fonds et de manière continue, tel que décrit plus en détail dans la sous-section « Filtrage ESG » de la section « Investissement ESG » du Prospectus.
Les titres qui composent le portefeuille sont pour la plupart sélectionnés parmi ceux qui sont inclus dans l'indice. Le Fonds peut investir dans des titres cotés ou négociés sur d'autres marchés que ceux inclus dans l'indice ou acquérir une exposition à ces titres. La stratégie d'investissement repose sur des paramètres de risque déterminés, ce qui signifie que la pondération des pays, des secteurs et des titres dans lesquels le fonds investit sera limitée par rapport à l'indice concerné. Cela risque de limiter la capacité du Fonds à surperformer l'indice MSCI EMU Index.
Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le présent Fonds investira uniquement dans:

- des actions et titres apparentés à des actions;
- d'autres fonds;
- des actifs liquides; et
- des instruments dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille et d'investissement. Ils se limiteront à des swaps, des options, des contrats à terme standardisés (futures) et des contrats de change à terme.

Le Fonds peut prêter jusqu'à 40 % des titres qu'il détient.
Les actions du Fonds sont émises en euro.
Les Actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions lors de tout jour ouvrable au Luxembourg et au Royaume-Uni (autre que les jours où les marchés financiers concernés sont fermés et/ou le jour précédant un tel jour à condition qu'une liste de ces jours de fermeture de marché soit publiée pour le Compartiment sur **www.ssga.com**) ; et tout autre jour à l'entière discrétion des Administrateurs (agissant dans les limites du raisonnable) pour autant que les Actionnaires en soient notifiés à l'avance.
Tout revenu enregistré par le Fonds sera retenu et traduit par une augmentation de la valeur des actions.
Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous référer au Prospectus.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible
Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Avertissement concernant les risques La catégorie de risque susvisée ne représente pas une mesure des plus ou moins-values, mais de l'amplitude historique des hausses et des baisses du rendement du Fonds.
Par exemple, un fonds dont le rendement a enregistré des hausses et des baisses significatives appartiendra à une catégorie de risque plus élevée, tandis qu'un fonds dont le rendement a enregistré des hausses et des baisses moins importantes appartiendra à une catégorie de risque plus basse.
Un fonds appartenant à la catégorie la plus basse (c'est-à-dire, la catégorie 1) n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
Puisque la catégorie de risque du Fonds a été calculée à partir des données historiques, il est possible qu'elle ne représente pas une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
La catégorie de risque du Fonds indiquée n'est pas garantie et est susceptible de changer à l'avenir.
Pourquoi ce Fonds est-il dans cette catégorie ? Le Fonds est compris dans la catégorie de risque 6 car son rendement a connu historiquement des variations très élevées à la hausse comme à la baisse.
Les paragraphes ci-dessous détaillent les risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur.
Risque lié à la couverture de change : Les couvertures font parfois l'objet d'équivalences imparfaites entre l'opération de couverture et le risque que l'on tente de couvrir. Rien ne garantit que les opérations de couverture du Fonds seront efficaces. Comme le but de la couverture de change consiste à réduire ou éliminer les pertes entraînées par des variations de taux de change, elle peut également réduire ou éliminer les plus-values lorsque la devise dans laquelle le Fonds est libellé s'apprécie.
Risque de modélisation : Le Gestionnaire d'investissement recourt à des modèles quantitatifs dans le but d'améliorer les rendements et de gérer les risques. Toute imperfection, erreur ou limite de ces modèles ou de leur programmation est susceptible de limiter tout bénéfice tiré par le Fonds découlant de l'utilisation des modèles ou pourrait entraîner des données incorrectes ou des résultats d'investissement différents ou opposés à ceux attendus ou souhaités par le Gestionnaire d'investissement. Il est possible que ces imperfections, erreurs ou limites ne soient jamais détectées, ou qu'elles le soient uniquement après qu'un Fonds eut supporté une perte (ou des performances réduites). En outre, rien ne garantit que les modèles se comporteront comme escompté dans toutes les conditions de marché.
Risque lié à la sélection : Il existe un risque que le fournisseur de la sélection fasse des erreurs, telles qu'une évaluation erronée des critères de sélection et/ou l'inclusion de composantes incorrectes ou l'exclusion de composantes correctes dans le processus de sélection, ou qu'il mette un terme à ses services de sélection. Dans de telles circonstances, la Société peut changer de fournisseur pour la sélection, mais rien ne garantit qu'une sélection de remplacement entraînera un processus de sélection similaire à celui voulu, voire qu'il en existe une.
Risque lié au prêt de titres : Si le Fonds réalise des prêts de titres, il existe un risque que l'emprunteur n'honore pas ses obligations de restituer des titres équivalents aux titres prêtés. Cela expose le Fonds au risque de contrepartie. Dans ce cas, le Fonds pourrait également connaître des retards lors de la récupération des titres et peut subir des pertes en capital. Le Fonds pourrait également perdre de l'argent si la valeur des garanties détenues en échange des titres prêtés diminue.
Risque de Catégorie d'actions : Il n'y a pas de séparation des passifs entre les Catégories du Fonds. Le Gestionnaire d'investissement s'efforcera de garantir que les plus/moins-values sur stratégie de couverture de change et les frais des instruments dérivés y étant associés soient imputés exclusivement à la Catégorie à laquelle ils s'adressent, mais les transactions pourraient entraîner des dettes pour d'autres Catégories.
Risque lié à la classification du Fonds au titre du Règlement SFDR : le Règlement SFDR est progressivement entré en vigueur à partir du 10 mars 2021 et impose de nouvelles obligations en matière de publication d'informations aux participants des marchés financiers. À la date du Prospectus, les normes techniques de réglementation (de niveau 2) du Règlement SFDR ont été publiées mais ne sont pas adoptées par la Commission européenne, et certains concepts récemment introduits par le Règlement SFDR ne font pas actuellement l'objet de normes d'exécution centralisées, de directives locales ou de pratiques de marché établies. Le Fonds a été évalué et classé de bonne foi sur la base des informations pertinentes actuellement disponibles. Compte tenu de l'évolution de ces

normes et directives, les informations relatives au Règlement SFDR et la **classification** de l'**Article 8** indiquée dans le Supplément et sur le site Internet sont susceptibles d'être modifiées et peuvent ne plus s'appliquer.

Veuillez vous reporter au Prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à ce Fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,00 %
Frais de sortie	2,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

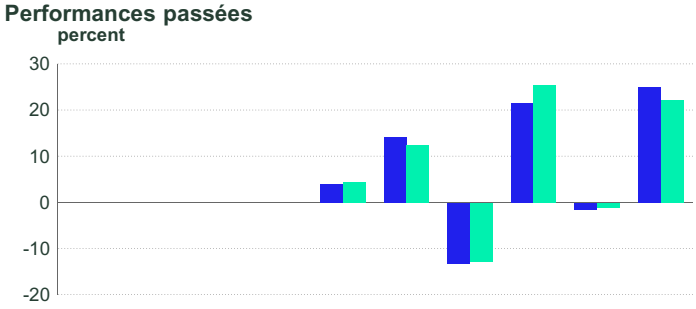
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,64 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les valeurs maximales. Ainsi, il se peut que vos frais soient inférieurs – pour plus d'informations sur ce point veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur.
Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre fonds.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du Prospectus ainsi qu'au Supplément du Fonds.

Performances passées



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
State Street EMU ESG Screened Equity Fund P Shares (LU0379090680)					4.0	14.1	-13.2	21.5	-1.4	25.1
Index					4.4	12.5	-12.7	25.5	-1.0	22.2

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.
Les performances passées présentées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
Le Fonds a été lancé en janvier 2009.
Les Actions de catégorie P ont été lancées en avril 2015.
La performance passée est calculée en euros et exprimée comme variation en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds à chaque clôture d'exercice.

Informations pratiques

Dépositaire State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.
Autres Informations Vous pouvez obtenir gratuitement des copies du Prospectus, de ses Suppléments ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels préparés pour State Street Global Advisors Luxembourg SICAV en vous adressant à l'Agent administratif ou en consultant le site web **www.ssga.com**. Ces documents sont disponibles en anglais. Pour obtenir des informations sur les autres catégories d'actions, veuillez vous reporter au site web.
Politique de rémunération Les détails de la politique de rémunération actualisée de State Street Global Advisors Europe Limited sont disponibles sur **www.ssga.com**. Les exemplaires papier sont gracieusement mis à disposition sur demande.
Publication de la Valeur liquidative La Valeur Liquidative par action est disponible sur **www.ssga.com** et au siège social de la société.
Fiscalité Le Fonds est soumis à la législation et à la réglementation fiscales de Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ces dernières peuvent avoir un effet sur la valeur de vos placements. Pour obtenir de plus amples informations, il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal.
Déclaration de responsabilité La responsabilité de State Street Global Advisors Europe Limited peut être engagée sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus.

Conversion entre compartiments Les actionnaires peuvent convertir leurs actions en une autre catégorie d'actions du même Compartiment. La Section « Échange » du Prospectus contient des informations détaillées sur les modalités applicables aux échanges entre catégories d'actions. Les critères d'admissibilité de la Catégorie d'actions sont énumérés dans la Section « Catégories d'actions » du Prospectus.
Toute demande de conversion d'actions d'un Compartiment à un autre sera considérée comme un rachat d'un Compartiment suivi par une souscription d'un autre Compartiment.
Séparation des Actifs et des Passifs State Street Global Advisors Luxembourg SICAV a séparé le passif de chacun de ses compartiments. En conséquence, l'actif du Fonds ne devrait pas être disponible pour payer les dettes de tout autre compartiment de State Street Global Advisors Luxembourg SICAV.
Réglementations relatives à la communication d'informations en matière de finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulations, « SFDR ») Les informations décrivant la manière dont State Street Global Advisors Europe Limited prend en compte les risques de durabilité lors du processus d'investissement adopté dans le cadre de sa gestion du Fonds sont disponibles dans le Prospectus ou sur notre site Internet **www.ssga.com**.